

MONTLUEL

Une nouvelle convention pour Initiative plaine de l'Ain côtière

Initiative plaine de l'Ain côtière et la Banque populaire Auvergne Rhône-Alpes ont renouvelé leur convention de partenariat pour l'attribution de prêts d'honneur aux entrepreneurs.

Initiative plaine de l'Ain côtière et la Banque populaire Auvergne Rhône-Alpes ont renouvelé leur convention de partenariat.

C'est dans le magasin *Le comptoir de Fred*, que Frédéric Pralus et Franck Richard, les deux associés de cet établissement, accueillent Bernard Gloriot, président d'Initiative plaine de l'Ain côtière (IPAC) et plusieurs responsables de la Banque populaire Auvergne Rhône-Alpes. Selon Bernard Gloriot, cette association « créée depuis 12 ans, accompagne les créateurs et repreneurs d'entreprise par l'attribution d'un prêt d'honneur à 0 % qui peut aller de 3 000 € à 30 000 € et par un accompagne-

ment post-crédation pour augmenter les chances de réussite ». Après étude du dossier élaboré par le demandeur, s'il est retenu, le chef d'entreprise est invité à présenter son projet à un jury. Un jury qui l'accueille avec bienveillance, qui statue en dernier ressort, et retient le projet s'il lui semble présenter toutes garanties de réussite. Le prêt d'honneur peut alors être attribué et les banques rassurées arrivent à prêter jusqu'à 7 fois le montant du prêt d'honneur. Depuis la création de l'association plus de 300 entreprises ont été accompagnées et 90 % sont toujours en activité.

La signature de la convention

Martine Durand, directrice de l'entité commerciale Jonage-Montluel de la banque populaire Rhône-Alpes, en présence de Clément Granjon, responsable des partenariats, rappelait l'importance de ceux-ci pour son institu-



Bernard Gloriot et Martine Durand au moment de la signature de la convention de partenariat.
Photo Progrès/Bernard PACKIER

tion, qui est « un acteur clé de l'économie régionale et soutient les entrepreneurs. Elle est par ailleurs la première banque des

PME et des artisans et partenaire historique des associations initiative France ». Le renouvellement de la convention

avec l'IPAC s'accompagnera d'un financement de 2000€.

**De notre correspondant
Bernard PACKIER**